



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maisons d'arrêt

Question écrite n° 72301

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy alerte Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur l'état des effectifs de la maison d'arrêt de Grasse. En effet, l'effectif théorique de référence de l'établissement est de 139 surveillants alors que l'effectif réel n'est à ce jour que de 123 agents, soit 16 postes vacants. L'établissement est donc contraint de fonctionner à taux réduit : ce qui va encore se dégrader en 2015 avec le départ de plusieurs agents. Ainsi, il apparaît que l'effectif réel sera alors de 116 agents avec un taux de couverture de 83,45 %. Par ailleurs, avec 66 530 détenus, la surpopulation carcérale dans notre pays s'élève à 12 200, ce qui est conséquent alors qu'on observe un sous-effectif du personnel des établissements pénitenciers. Par conséquent, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les conditions de travail et de détention dans les établissements pénitentiaires français constituent une priorité du ministère de la justice afin de garantir la dignité et la sécurité des personnes détenues mais aussi celles des personnels de l'administration pénitentiaire. Concernant les emplois, la Ministre de la justice a obtenu en juin 2014, les crédits permettant de pourvoir à 534 vacances de postes sur le triennal 2015 /2017, ce qui, au regard du contexte budgétaire national, est un effort significatif. Concernant les effectifs de la maison d'arrêt (MA) de Grasse, l'établissement comptabilise 129,3 surveillants pour une référence établie à 139, soit un taux de couverture de 93,02%. A la fin de l'année 2014 la MA de Grasse faisant partie des établissements les plus en difficulté dans le ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Marseille. Pour cette raison, 12 postes ont été proposés lors de la commission administrative paritaire (CAP) de mobilité, qui s'est tenue fin janvier 2015. Au terme de celle-ci, 7 départs ont été enregistrés pour 14 arrivées avec une prise de fonction fixée au 22 juin 2015. Afin de combler les vacances de postes consécutive à cette CAP et afin de rendre optimale la gestion des effectifs, la DISP de Marseille a souhaité affecter à la MA de Grasse 6 stagiaires, dans l'enveloppe de postes qui lui est allouée. Ce renfort a permis de porter le taux de couverture à 96,59%. Au cours de la CAP de juin 2015, 4 postes ont été publiés et ont tous été pourvus. Les agents mutés prendront leur fonction au 14 décembre 2015, à cette date, le taux de couverture s'élèvera à 98,07%.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72301

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 22

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10614